

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Projet éducatif 2020-2026

Introduction

La municipalité de Locronan a élaboré un projet éducatif pour développer sa politique liées à l'enfance – jeunesse.

Il permettra d'affirmer et de valoriser les actions que la commune souhaite promouvoir sur son territoire en matière d'enfance – jeunesse, ainsi que de mettre en œuvre les valeurs et les objectifs éducatifs des élus.

Les élus souhaitent garantir des accueils de loisirs de qualité pour chaque individu au sein des services enfance de la commune.

✓ Les valeurs éducatives:

- Favoriser le vivre ensemble et développer la socialisation.
- Permettre aux jeunes de vivre un temps de vacances, de détente, de découverte.
- Favoriser le lien intergénérationnel
- Respecter le rythme de l'enfant
- Permettre à l'enfant de développer sa créativité, son imagination, sa curiosité.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- Proposer des activités variées.
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants.
- Proposer un accueil de qualité pour les enfants et les parents.
- Permettre à l'enfant de développer ses connaissances sur son environnement et celle du monde.
- Développer l'intégration d'enfant porteur de handicap.

✓ Les moyens :

- Les équipements :

La municipalité met à disposition de l'équipe d'animation et des enfants des établissements entièrement dédié à l'accueil des enfants (ALSH – école).

Les utilisateurs de ceux-ci doivent veiller à ses utilisations et au respect des lieux.

Les repas sont livrés par un service de restauration extérieur en liaison froide, l'équipe d'animation de charge de les réchauffer. La mise en place de la salle de restauration, le service, le ménage sont pris en charge par l'équipe d'animation durant les vacances scolaires, le mercredi ces missions reviennent à un agent technique.

A l'ALSH, L'équipe d'animation se charge du ménage des salles et des WC chaque soir durant les vacances. Hors vacances scolaires, le mercredi, l'équipe d'animation nettoie le mobilier et les WC et un agent technique se charge du nettoyage des sols de l'ALSH (le jeudi).

Le ménage de l'école est effectué par des membres de l'équipe d'animation, l'asem et des agents techniques.

- Les moyens financiers et tarifaires :

L'accueil de loisirs extrascolaire (vacances) et périscolaire (mercredi) possède son propre budget de fonctionnement. Celui ci est sous la responsabilité de la directrice de l'ALSH.

Le budget de l'accueil de loisirs périscolaire (garderie matin et soir) dépend de celui de la commune.

Les tarifs sont appliqués en fonction des revenus des familles.

- Le règlement intérieur :

Un règlement intérieur est écrit par l'organisateur et mis en place par l'équipe d'animation.

Un projet pédagogique est écrit par l'équipe d'animation.

- Les moyens humains :

- Une directrice BPJEAPS –animation sociale.
- Une directrice adjointe qualifié.
- Une Asem.
- Des animateurs BAFA.
- Des stagiaires BAFA et BAFD.
- Des agents du service technique.
- Des prestataires extérieurs.
- Des animateurs saisonniers.

Des temps de réunion sont prévus régulièrement afin de prévoir les temps d'accueil des enfants, de faire des réajustements entre les membres de l'équipe,...Ainsi que pour l'élaboration du projet pédagogique et d'animation.

✓ Les dispositions d'évaluations :

Des bilans réguliers sont effectués par la directrice adjointe (après chaque période) puis un bilan annuel par la directrice, afin d'évaluer le travail de l'équipe d'encadrement, le suivi des projets, du budget, des fréquentations.

✓ Le fonctionnement de l'accueil :

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert pendant les vacances scolaires (hors jours fériés), de 7h30 à 18h45.

L'accueil de loisirs périscolaires est ouvert de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 19h00 avant et après l'école. Et le mercredi à l'ALSH de 7h30 à 18h45.

✓ Les inscriptions :

Avant toute inscription, chaque famille doit compléter un dossier à retourner au responsable ou sur le lieu d'accueil.

Les inscriptions des ALSH des mercredis et des vacances se font par mail auprès de la directrice.

Les inscriptions de l'ALSH périscolaire (garderie) se font par mail auprès de la Mairie et de l'école.